

# Spécial rentrée scolaire

Madame, Monsieur, chers parents d'élèves de l'école Spinosa,

Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, environ 145 petits Spinosiens prendront le chemin de l'école publique de notre village de Saint-Bernard. Pour certains ce sera le premier contact avec l'école en classe maternelle, pour d'autres les retrouvailles des copains de classe de l'an passé où la découverte de camarades pour les nouveaux arrivants.

Mais avant cette rentrée, nous souhaitons faire un point et porter à votre connaissance ce qui a évolué.

- les inscriptions scolaires de l'ensemble des enfants, sous la responsabilité du Maire, se font par la mairie qui transmet les éléments administratifs à la Directrice de l'école, qui de son côté, a la charge de l'organisation des classes et du temps scolaire. Le dossier d'inscription et les pièces à joindre sont à déposer en version papier au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture. Rien par mail pour éviter les pertes en ligne.

- pour les inscriptions aux services périscolaires municipaux, les dossiers sont à retirer version papier lors des permanences en mairie. Ils devront être rendus complétés et accompagnés des pièces à joindre lors des permanences en mairie où les élus en charge des affaires scolaires seront présentes les 24 août de 15h00 à 19h00 et 27 août de 9h00 à 12h00. Lors des permanences de juillet, de nombreux parents sont venus récupérer et également rapporter leurs dossiers. Certains parents ont pu ainsi être rassurés pour la première rentrée de leurs enfants, et d'autres ont pu obtenir directement des réponses à leurs questions.

Au niveau du fonctionnement des services périscolaires municipaux, quelques évolutions :

Les 2 ATSEM qui effectuaient un temps de ménage des locaux à l'issue de leur temps scolaire ne feront plus cet entretien. A la place ils effectueront des temps dédiés auprès des enfants de garderie du matin (7h30 à 8h30) et de la garderie du soir (16h30 à 18h30). De même, sur le temps méridien, les ATSEM alterneront pour la surveillance dans la cour des enfants en demi-service de restauration à la cantine.

Une équipe ménage est en cours de recrutement pour le nettoyage des locaux de l'école.

De plus, un(e) animateur(trice) est en cours de recrutement pour assurer une présence lors des différents temps de la garderie, mais aussi une préparation et une mise en place d'activités ludiques mais pédagogiques en direction des enfants. C'est la nouveauté de cette année et nous espérons pouvoir recruter très vite cette personne afin d'apporter un plus aux services périscolaires de la commune de Saint-Bernard.

Enfin, suivant les demandes et besoins, un temps mercredi pourrait aussi être étudié.

S'agissant du fonctionnement des services périscolaires municipaux et des règlements administratifs et intérieurs, à l'écoute des parents et des besoins, nous avons apporté quelques souplesses :

Assouplissement des inscriptions à la garderie, nous avons été à l'écoute de certaines demandes de parents. Cette année vous aurez la possibilité au cours du mois de septembre de modifier ou annuler des créneaux en fonction de vos réels besoins. Il faudra pour cela déposer en Mairie un nouveau formulaire d'inscription au plus tard le 30 septembre 2022, les demandes seront traitées par le secrétariat et vous recevrez un mail de confirmation.

Vous aurez également la possibilité à la fin de chaque période scolaire, le vendredi veille des vacances au plus tard, de modifier les créneaux réservés pour la période scolaire suivante. Il conviendra de déposer en Mairie le formulaire d'inscription modifié, vous recevrez un mail vous informant de la prise en compte de vos demandes.

Evolution aussi au niveau du bon déroulé des prestations périscolaires et des sanctions pour les enfants indisciplinés, les ATSEM, cantinières et surveillants transmettront les faits commis aux élus par le biais d'un cahier de liaison. Les élus informeront les parents des comportements de leurs enfants et appliqueront le règlement en vigueur avec les croix ; trois croix débouchant sur une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

La Commission Municipale des Affaires Scolaires sera destinataire de ces éléments.

Pour ce qui est des tarifs des prestations périscolaires municipales, ils évoluent au plus juste en intégrant le réajustement du traiteur selon l'indexation prévue au marché public et l'indexation du point d'indice des fonctionnaires territoriaux annoncé par l'Etat.

Le repas de cantine passe à 4,95 € et les frais de gestion sont de 25 € par enfant, 30 € pour deux enfants et 35 € pour trois enfants et plus. L'heure de garderie et d'étude passe à 2,10 € et les frais de gestion pour la garderie sont de 15 € par famille.

Pour l'instant pas de quotient familial sur cette tarification mais des interventions ponctuelles du CCAS municipal sur instruction des dossiers des demandes.

Le dernier point concerne les locaux de l'école. Nous entendons circuler quelques rumeurs qui indiquent que l'école n'est plus adaptée aux besoins d'aujourd'hui... et qu'il faut construire rapidement.

Nous profitons de cette lettre d'information pour nous élever face à ces propos irresponsables qui sèment le trouble dans l'esprit de certains Spinosiens et nous souhaitons réaffirmer ici que l'école de Saint-Bernard a toujours su s'adapter à la démographie du village qui grandit avec des locaux validés par l'Education Nationale, des locaux respectant les différentes normes et régulièrement contrôlés par des bureaux d'études et enfin des locaux régulièrement entretenus.

Nous souhaitons nous dissocier de ces agitations superficielles, souvent très politiques et loin de l'intérêt général du village.

Evidemment, on peut toujours faire mieux et c'est très facile de promettre avec l'agent des autres.

Une nouvelle école de 8/10 classes c'est un investissement entre 3 et 4 millions d'euros. C'est un type d'investissement qui peut recueillir des subventions de l'Etat et du Département à condition que sa construction soit indispensable (manque de classes) Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque qu'actuellement l'école Spinosa dispose de 7 classes et seulement 6 sont ouvertes par l'Education Nationale.

L'exécutif municipal n'a pas pour objectif d'endetter la commune et les Spinosiens pour la construction d'une école aujourd'hui surdimensionnée aux besoins du village.

En cette période de crise, nous avons à cœur une bonne gestion du denier public.

Enfin, comme nous l'expliquons régulièrement depuis le précédent mandat (2014 – 2020), lors de la réalisation de la tranche de l'ERL1 rue de la Saône dans environ 4 à 6 ans, nous poursuivrons l'étude de faisabilité pour l'acquisition du rez-de-chaussée du futur bâtiment afin d'accueillir les futurs services de cantine et de garderie périscolaires. Ce qui libèrera des locaux dans l'école. Ainsi, l'école pourra s'adapter à l'évolution de la population à venir.

Pour terminer, nous souhaitons partager avec vous simple un constat.

Nous sommes très régulièrement sollicités par des parents qui n'habitent pas la commune et qui souhaitent, sous dérogation, inscrire leurs enfants à l'école Spinosa en raison de sa taille, de sa fréquentation, de ses équipements, de sa réputation...

On nous explique comment ça se passe ailleurs, dans d'autres communes...

Finalement, force est de constater que si nous attirons autant c'est que notre école offre de belles prestations aux petits Spinosiens. Et pour nous élus en charge de la commune, c'est bien là le principal.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'été et vous donnons rendez-vous lors des dépôts des différents dossiers puis à la rentrée le 1<sup>er</sup> septembre 2022 à l'école.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers parents d'élèves de l'école Spinosa, en nos salutations les meilleures.

Claire ANDRIEUX  
Conseillère Déléguée  
au périscolaire

Emmanuelle CARGNELLI  
Adjointe au Maire  
déléguée aux Affaires Scolaires

Bernard REY  
Maire

